



DIRECTION GENERALE

Rapport d'activité 2017

1. Association Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ille et Vilaine – Organisme gestionnaire

Parc d'affaires la Bretèche
Bâtiment A3
35760 SAINT GREGOIRE

Téléphone : 02 99 77 31 13

Adresse email : sea-siege@sea35.org
Site Internet : www.sea35.org

Présidente : Mme Michèle LE ROUX
Directrice Générale : Mme Marie Odile SASSIER

2. Le projet associatif de la SEA 35

NOTRE MISSION : L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

NOS VALEURS : Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales et mobiliser chacun pour occuper sa place dans la société, la SEA35 ne réduit pas son action à une tâche d'exécution, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre professionnels et bénévoles, techniciens et militants, pour :

- Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion,
- Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées,
- Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux,
- Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante,
- Inscire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

L'avenir se regarde au-delà des contours d'aujourd'hui :

- La SEA 35 s'engage résolument dans une recherche de coopération avec les autres partenaires. Elle privilégie de manière volontaire son appartenance à l'Economie Sociale et Solidaire et aux différents réseaux de notre champ professionnel (fédérations, autres associations, syndicat, ...).

La SEA 35 prend en considération l'évolution de l'environnement départemental et régional, aussi elle réfléchit à de nouveaux périmètres territoriaux :

- Elle s'engage à réinterroger son organisation pour qu'elle prenne en compte la dimension territoriale et son évolution.

Dans un souci de constante adaptation de son action, la SEA 35 suscite des projets innovants :

- Elle s'engage résolument dans une co-construction de ses projets avec les différents acteurs.

La SEA 35 a le souci de s'affirmer dans ses champs de compétences :

- Elle poursuit et développe une politique de communication externe fondée sur la transparence.
- Elle se veut initiatrice de débats, d'échanges et de réflexions autour des sujets de société qui la concernent.

La SEA 35 veut développer ses compétences et ressources professionnelles :

- Elle veut renforcer un dialogue social de qualité.

La SEA 35 en s'appuyant sur ses administrateurs, souhaite renforcer la dynamique de sa vie associative :

- Développer la cohésion interne et renforcer la culture associative, assurer la référence aux valeurs associatives.

1. Présentation du service

L'équipe de la direction générale est le cœur stratégique de l'organisation de la SEA 35, favorisant la transversalité entre les services, interface entre la dimension technique et la dimension politique. Sous l'autorité de la Directrice Générale, en lien étroit avec le DRH, la DAF avec les directeurs des pôles, la direction générale assume la gestion des ressources humaines, la communication interne et externe, le suivi des actions.

Une direction générale associative : Un choix politique

La direction générale n'est pas un simple programme organisationnel, c'est un choix politique qui repose sur nos fortes convictions animant notre engagement associatif au service des enfants, des adolescents, des adultes et des familles en difficulté.

Une direction générale associative : Une nécessité

Elle a pour missions de :

- ➔ **Analyser les évolutions** : Assurer une mission de veille permanente sur toutes les données et informations dans nos secteurs d'activités.
- ➔ **Anticiper le changement** : A partir des éléments recueillis, tracer les hypothèses d'évolution et prévoir les changements nécessaires.
- ➔ **Eclairer les choix associatifs** : Apporter des analyses et des éléments techniques facilitant les décisions des responsables associatifs.
- ➔ **Négocier les différents partenaires** (internes / externes) : Promouvoir les projets auprès des acteurs concernés.
- ➔ **Programmer, organiser et coordonner les projets nouveaux** : Assurer la garantie de la mise en œuvre des décisions associatives.
- ➔ **Accompagner le changement** : Assurer auprès des structures tous les appuis nécessaires, humains, techniques et logistiques facilitant les évolutions.
- ➔ **Evaluer les actions** : Mesurer la conformité des actions réalisées au regard des projets initialement prévus, et s'assurer de l'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers.

Une direction générale associative : Une garantie

La direction générale est la meilleure garantie que nous pouvons offrir à nos partenaires, chargés du contrôle de la bonne exécution des missions de service public qu'ils nous délèguent.

2. Les réalisations 2017

➔ Les **nouveaux statuts et nouveau règlement intérieur** de la SEA ont été votés lors de l'AGE du 15 juin 2017. Ces textes ont pour ambition de relancer une dynamique associative d'ampleur fondée sur la participation, la collaboration et le partenariat. Ce travail a permis de repréciser les missions de l'association :

- ➔ favoriser la protection des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté, en particulier ceux qui souffrent, dans leur milieu de vie, d'inadaptation, de handicap ou d'exclusion :
 - en facilitant la promotion des personnes qui lui sont confiées ou qui s'adressent à elle ; en assistant les enfants qui font l'objet de mauvais traitements, en les défendant devant toutes les juridictions, notamment en se constituant partie civile contre les auteurs d'infractions ;
 - en contribuant à l'accueil, l'orientation et la mise à l'abri des personnes les plus démunies ;

- ➔ développer la coopération entre les acteurs pour :
 - exercer une fonction d'anticipation et de veille sur les évolutions des politiques sociales, des besoins sociaux et des pratiques professionnelles dans ses établissements et services ;
 - être force de proposition auprès des pouvoirs publics, des branches professionnelles et des organismes dans son champ d'intervention ;
 - contribuer sur le territoire à la construction d'une offre de formation innovante, cohérente et adaptée, en réponse aux besoins des parties prenantes de l'intervention sociale et plus précisément de la protection de l'enfance et de la jeunesse ;
 - promouvoir et organiser des missions d'étude, de recherche et d'expérimentation dans ces mêmes domaines ;
 - renforcer la dimension européenne et internationale sous toutes ses formes (mobilité, coopérations, programmes...);
 - assurer l'information du public sur ses activités afin de mieux susciter le plus grand intérêt possible et une sensibilisation active et citoyenne ;
 - s'engager dans une démarche concertée d'amélioration de la qualité conformément à la charte qualité de l'association.

La SEA 35 fait sienne la définition internationale du travail social :

« Le travail social est une pratique professionnelle et une discipline. Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le développement du pouvoir d'agir et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droit de la personne, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités sont au cœur du travail social. Etayé par les théories du travail social, les sciences sociales, les sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous. »¹

¹ Définition internationale du travail social approuvée par l'assemblée générale de l'IASSW (International Association of Schools of Social Work) le 10 Juillet 2014 Melbourne.

- L'année 2017 a aussi été l'année du dépôt **du dossier du renouvellement d'autorisation de frais de siège social** auprès du conseil départemental. ce document a été l'occasion d'actualiser l'ensemble des éléments constitutifs de l'association :
 - l'historique
 - la présentation des membres de l'association
 - les statuts de la SEA
 - le règlement intérieur
 - le projet associatif
 - les perspectives
 - la présentation des pôles et l'organigramme
 - la présentation de la DG et l'organigramme
 - l'ensemble des délégations des directeurs
 - les fonctions exercées par le siège
 - les éléments budgétaires

- Lors de l'AG 2016 une convention de partenariat a été conclue entre ASKORIA et la SEA35, qui a permis un travail de collaboration incluant en permanence la notion de formation et de recherche au sein de l'association. Dès décembre 2017, a été mis en œuvre une formation « acteurs de développement de projets et réseaux collaboratifs » pour 10 salariés des différents pôles visant aussi à renforcer la dimension européenne et internationale sous toutes ses formes (mobilité, coopérations, programmes...). Centrée sur la méthodologie de projet, cette formation sur 2 ans a pour ambition de s'inscrire dans la nouvelle dynamique associative, avec des visées transversales et participatives. Elle devrait permettre de se confronter à d'autres pratiques (européennes) pour construire des adaptations innovantes au sein des différents pôles.

➤ **Recherche coopérative :**

Pour rappel : Au sein du service de Prévention spécialisée, l'équipe d'appui a mené une « recherche coopérative » avec la Chaire jeunesse de l'EHESP (en lien avec le Conseil Départemental et ses services), autour de la question des jeunes en rupture avec les institutions et systèmes d'aide, cette recherche concerne l'ensemble des services de la SEA : Pôle accueil familial et PPI en particulier. Après l'année 2015, consacrée au traitement et à l'analyse de l'enquête, 2016, a été l'année de la restitution et de la communication du rapport, et 2017 la mise au travail autour des préconisations

Notre association s'est emparée de 3 d'entre elles qui représentent des enjeux majeurs :

1. La mise en place d'un accueil bas seuil
2. La mise en œuvre d'un lieu de vie enfants-parents-professionnels
3. L'établissement d'un référent unique pour le jeune au sein de l'association

En ce qui concerne ces 3 propositions des groupes projet au niveau associatif ont été mis en place sur l'année 2017. La journée associative a eu pour thème : « comment mettre en place la référence unique au sein de l'association ». Réunissant quelques 150 salariés, cette réflexion a permis des échanges constructifs qui devront se poursuivre pour réfléchir leur concrétisation.

- l'année 2017 a été une année électorale pour l'association qui a vu ses instances représentatives du personnel renouvelées.

- Plusieurs accords ont été finalisés au cours de cette année :
 - **l'accord sur l'organisation du temps de travail**, signé par 2 des 3 organisations syndicales, il est entré en vigueur le 1^{er} juillet (signature le 22 mai 2017)
 - **l'accord pour la déconnexion**, signé le 8 juin 2017, suite à la loi n° 2016-1088 El Khomri du 8 août 2016.
 - **un accord concernant le salaire minimum applicable aux assistants familiaux qui réalisent de l'accueil intermittent**, afin d'éviter des salaires à 0€ lors de mois où aucun accueil n'est demandé alors même qu'une place est réservée au jeune.
- Dans le cadre de notre obligation d'employeur de veiller à la santé au travail des salariés nous avons mis en place une **action de prévention** en proposant des séances de **sophrologie** gratuite, grâce à un partenariat avec notre mutuelle. 20 salariés se sont montrés intéressés qui ont pu ainsi suivre 5 séances au cours du 2^{ème} trimestre.
- Comme prévu dans le cadre de la **rationalisation des coûts** entrepris au sein de l'association, un appel d'offre a été lancé concernant : les fournitures de bureau et les photocopieurs pour une application sur l'année.

3. Perspectives

- Dans la poursuite du travail fait par le CA sur la gouvernance associative, en 2018 sera mis en place le comité d'orientation prévu par le nouveau règlement intérieur. Il s'agit pour le Conseil d'Administration de s'entourer d'expertises complémentaires et de bénéficier de regards extérieurs.

La mission du comité d'orientation consiste à accompagner le Conseil d'Administration dans sa réflexion quant à la mise en œuvre de la stratégie associative ou de projets spécifiques. Il a un rôle consultatif.

Il se réunit au moins deux fois par an. Sa réflexion prend appui sur la prise en compte de questions sociales constatées par les services et établissements de la SEA 35. Il s'interroge sur la pertinence des actions conduites et sur des actions à expérimenter dans une perspective d'économie sociale et de responsabilité collective. Il a aussi la possibilité d'une relecture des objectifs, moyens et résultats obtenus afin d'échanger sur les évolutions sociales tout en recherchant les alliances utiles avec les partenaires publics et privés.
- Afin de faire face aux évolutions législatives multiples en particulier dans le secteur social et médico-social des interventions seront proposées aux salariés pour leur permettre de les prendre en compte et de faire évoluer leurs pratiques :
 - conférence de consensus sur les besoins de l'enfant
 - sensibilisation des professionnels aux bons usages des outils numériques...
- Plusieurs accords arrivant à échéance ils feront l'objet d'une renégociation, il s'agit de l'accord égalité homme – femme et du droit d'expression des salariés.
 - L'accord organisation du temps de travail signé en 2017 sera régulièrement évalué (outils – prise de congé) afin de s'assurer de sa pertinence.
- En 2018, un travail de fond sera entrepris autour de la communication :
 - refonte du logo et de la charte graphique
 - outils de diffusion : brèves – sites...